

Négociations salariales à La Poste 2009

Scandale... En l'absence d'accord, La Poste applique des mesures salariales par décision unilatérale ! Bien entendu à la baisse...

Pourtant, rien ne l'empêchait d'appliquer les propositions de la négociation... La Poste porte donc l'entière responsabilité de l'échec

Les Négociations Annuelles obligatoires (NAO) doivent être loyales, sérieuses et transparentes et, comme son nom l'indique se dérouler **annuellement**.

Pourtant, ces négociations salariales ont en fait porté sur 18 mois et de surcroît, la direction a fait du chantage à la signature pour 0,8% le 1er Juillet et 0,5% le 1er décembre d'augmentation en 2009. Cela correspond à un gain d'une baguette de pain par jour, et 4 €/mois de revalorisation de Complément Poste selon les niveaux !

La Poste portait dans le cadre de la dernière séance plénière de négociation un chantage à la signature aux organisations syndicales, en ces termes : « En l'absence d'accord ou en cas d'accord ayant fait l'objet d'une opposition majoritaire, les mesures seront prises par décision unilatérale ». Et, ce seront les « premières propositions faites » début avril, qui s'appliqueraient !

La CGT, SUD, FO exigent la poursuite des négociations. Seule la CFDT a signé en l'état le projet d'accord salarial 2009. Il n'y a donc pas d'accord, cette organisation représentant 17% des postières et des postiers aux élections professionnelles. En effet, depuis le 20 Août 2008 conformément à la loi sur la représentativité, pour qu'un accord soit valide il faut qu'il soit signé par une ou des organisations syndicales représentant 30% du personnel. La CGT à La Poste, quant à elle, représente 32,79%, aux dernières élections CAP CCP 2007. Si nous sommes aujourd'hui, en l'absence d'un accord salarial, c'est bien la preuve que les propositions de La Poste sont inadmissibles. Cela n'est pas pour nous surprendre et confirme la faiblesse des revalorisations salariales proposées depuis l'ouverture de ces négociations. Il ne faut pas en rester là. C'est en ce sens que la CGT a adressé un courrier à M. Bailly.

Accord issu des négociations ou mesures unilatérales proposés par La Poste, cela sera toujours environ +0,8% pour 2009. Et le flou pour 2010... alors que la loi oblige à compter de 2010 à revaloriser le SMIC au 1er Janvier de chaque année et non plus au 1er Juillet. Au vu de la faiblesse des propositions, **la CGT a exigé la poursuite des négociations et demande l'ouverture de celles-ci à partir des revendications des postier(e)s**

Avec accord issu des négociations proposé par La Poste, les mesures auraient été de :

Pour les Classes I et II = + 0,8% au 1/07/09, +0,5% au 1/12/09 et + 0,7% au 01/04/10 ;

Pour les Cadres = Une augmentation fixe portée à 0,8% au 1/07/09 et au 1/02/10 et une augmentation individuelle de 1,4% pour 2009 et 2010 du salaire moyen à répartir selon le niveau de salaire détenu et la notation ;

Pour les Cadres supérieurs = Une augmentation fixe portée à + 0,8 % au 1/07/09 + 1% au 1/02/10 et une augmentation individuelle qui pourra varier selon une enveloppe de 2,35 % pour 2009 et 2010 du salaire moyen à répartir selon le niveau et la notation ; Revalorisation des niveaux annuels du Complément « Poste » au 1er Juillet 2009 pour les contractuels selon les niveaux + 4 €/mois. Aucune revalorisation du Bi Annuel pour les Fonctionnaires et les ACO. Complément pour «charge de famille» au 1er Juillet 2009 : 100 € pour 2 enfants (en 2008 = 84,5 €), 212,5 € pour 3 enfants (en 2008 = 208 €), 149,5 € par enfant au-delà de 3 (en 2008 = 146,5 €). Et, toujours la proratisation pour les agents à temps incomplet !

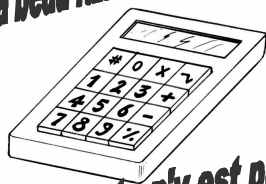
En l'absence d'accord, les mesures sont :

Pour les classes I et II = + 0,8% au 1/07/09, Complément Poste = + 0,8% au 1/07/09 Complément pour charges de famille = +0,8% au 1/07/09

Pour les Cadres = Une augmentation fixe de +0,8% au 1/07/09 et une augmentation individuelle de 1,2%

Pour les Cadres Supérieurs = Une augmentation fixe de +0,8% et individuelle de 2,15%

Y a beau faire les + et les -



Calculatrice du Pouvoir d'achat

Le compte n'y est pas !

Tous à vos calculettes !

Avec accord, c'était : +0,8% au 1er Juillet soit sur 6 mois, +0,5% au 1er décembre jusqu'en avril 2010 soit sur 4 mois et 0,7% au 1er avril 2010 jusqu'en juin 2010 soit sur 2 mois (puisque le calendrier des négociations était sur 18 mois). Cela ne sera donc 2% que dans 18 mois. Entre temps, c'est largement moins !

Au bonheur des dividendes...

La CGT considère que la richesse créée est le fruit du travail des postier(e)s. Cette richesse appartient en premier lieu à ceux qui l'ont générée !

Il serait incompréhensible pour les personnels que des centaines de millions d'euros servent à nouveau à répondre aux exigences de dividende de la part de l'État ou encore de prises de participation dans d'autres opérateurs, plutôt qu'à la satisfaction des besoins des personnels.

En ce qui concerne les bénéfices 2008, **la CGT demande le versement exceptionnel de 400 euros à tous les salariés du groupe La Poste plutôt que le versement prévu à l'État.**

C'est l'État qui devrait verser à La Poste les contributions qu'il lui doit.

La Poste, quant à elle, répondait à la CGT: « La modernisation de notre entreprise et l'amélioration notable de sa performance économique ces dernières années sont bien évidemment le résultat du formidable travail de l'ensemble des postier(e)s. Il serait toutefois injuste de ne pas noter l'accompagnement soutenu de l'État dans la même période pour concrétiser ses engagements de convergences (exonération de charges sur les bas salaires, dossier retraite). Ces efforts conjugués des postier(e)s et de l'État permettent à La Poste de se préparer à l'ouverture des marchés dans de meilleures conditions »...

529 Millions d'euros de Bénéfices du Groupe , 106 Millions d'euros de dividende versé à l'État, des salaires au plus bas pour bénéficier des exonérations de charge sur bas salaire et environ quelques euros pour les postier(e)s !



Des pièces jaunes pour les postier(e)s

La CGT propose :

Les négociations doivent prendre en compte la refonte des grilles de salaires construites sur la base d'un salaire minimum de 1 600 Euros bruts correspondant à celui d'embauche d'un postier non qualifié, 1 800 Euros pour le niveau BEPC/CAP, 2 100 Euros pour le niveau BAC...etc ; un minimum de salaire pour les cadres de 2 859 Euros brut et la transformation des éléments variables de la rémunération en éléments fixes pour la prise en compte de la retraite et de la protection sociale, ainsi qu'une progression de la rémunération tous les 2 ans à l'ancienneté. Nous demandons également la revalorisation du Complément Poste à hauteur de 20% minimum de l'intégralité de la rémunération, le versement du complément poste aux auxiliaires de droit public (notre Complément Poste doit être à égalité de traitement), le 13ème mois pour tous les postiers. La CGT demande que des mesures immédiates en matière d'égalité salariale. **Tous les raisons d'être dans l'action le 13 juin, une nouvelle étape de mobilisation et nourrir le rapport de force crée depuis le début de l'année. A l'appui des luttes qui se mènent quotidiennement dans les services, le 13 se veut comme un nouveau temps fort pour alimenter le mouvement revendicatif. Les 8 organisations syndicales interprofessionnelles ont décidé le 25 mai dernier d'affiner et de préciser la plate-forme revendicative du 05 janvier avec dix points revendicatifs sur tous les sujets (emploi, salaire, service public...), pour demander l'ouverture immédiate de négociations « qui place le social au cœur des réponses à la crise ». La CGT a décidé d'en faire une pétition interprofessionnelle à signer massivement (cf. <http://www.cgt.fr/>)**

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT !

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Facultatif : ((perso.)) ((profes.))

Grade/ Classification : Métier :

Service/Bureau (nom et adresse) :

